

MAIRIE DE SAINT-CYR

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 janvier 2016 à 19 heures

Conseillers présents : Christian PROTET, Maire, Martine PERRAT, Jean-Michel MOUREAU, adjoints, François LAMBERT, François DURVILLE, Aurélie FOREST, Sophie CHAUSSAT, Jean-Louis MEULIEN, Alain GAUTHERON, Dominique PICODOT.

Conseillers absents excusés : Jean-Paul CHAILLET pouvoir à Jean-Michel MOUREAU, Philippe JUPPET, Dominique PRIN, Patricia ROCHEY pouvoir à Martine PERRAT, Sébastien BERT pouvoir à Christian PROTET.

Secrétaire de séance : Aurélie FOREST

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 25 novembre 2015.

RENOUVELLEMENT CONTRAT AVENIR

Le Maire informe le Conseil que le contrat Emploi Avenir de M. PLAT Julien se termine le 31 janvier 2016. Il rappelle que l'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. et s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Ce contrat peut être renouvelé dans les mêmes conditions.

Le Maire propose à l'assemblée le renouvellement de ce contrat Emploi Avenir à temps complet, pour une période d'un an à compter du 1^{er} février 2016.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer tout document nécessaire.

RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire informe le Conseil que certaines cellules et horloges de l'éclairage public sont vétustes et doivent être remplacées par des horloges astronomiques. Il présente le devis estimatif du SYDESL d'un montant de 4 400 € HT avec une participation financière du SYDESL à hauteur de 50 %.

Après avoir pris connaissance de ces informations, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette opération et à la participation estimative de la commune d'un montant de 2 200 €. Le plan de financement final sera validé courant juin et les travaux sont prévus en fin d'année.

CLASSEMENT DES ARCHIVES

Le Maire rappelle au Conseil sa décision prise en février 2015 pour le classement des archives communales du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle par le service « Archivage » du Centre de Gestion.

Il rappelle le montant du devis, 6 055,77 € et de la subvention accordée par le Conseil Départemental, 2 479 €, ce qui laisse une participation de la commune d'un montant de 3 576 €. Il rappelle également que le délai d'intervention est d'environ 18 mois après l'accord de la commune.

Or le Centre de Gestion a informé la Mairie qu'une nouvelle tarification devait être appliquée et a fait parvenir un nouveau devis qui se monte à 7 062,71 €. Compte tenu de la subvention du Conseil Départemental qui passerait à 2 855 €, le coût final pour la commune serait de 4 207 €.

Le Conseil fait part de son étonnement quant au non-respect du devis initial. Considérant toutefois qu'il est de l'intérêt de la commune de s'assurer que ses archives sont conformes aux obligations légales, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à cette nouvelle proposition.

MAINTENANCE INFORMATIQUE

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la société INFORGESTION pour la maintenance du parc informatique de la Mairie.

Le devis prévoit un forfait de 10 heures de prestations pour un coût TTC de 842,40 €, remise de 10 % déduite, qui comprend : l'assistance téléphonique avec télémaintenance et les dépannages sur site.

Le Maire précise que ce tarif a été négocié avec INFORGESTION qui a proposé un contrat similaire au SIVOS. Il précise que ce contrat n'est pas limité dans la durée. Chaque intervention sera décomptée du forfait de 10 heures et le contrat pourra être renouvelé lorsque le crédit d'heures sera épuisé. Il est signalé que la Mairie n'a actuellement aucune maintenance informatique.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

LOCAL ASSOCIATIF

PERMIS DE CONSTRUIRE : Le Maire informe le Conseil que le permis de construire a été déposé avant les fêtes et est en cours d'instruction.

DESCRIPTIF TRAVAUX : L'architecte a remis le descriptif des travaux qui doit être vérifié avant le lancement de l'appel d'offres. Pour ce faire, le Maire charge la commission « Bâtiments » d'étudier ce document et de procéder aux éventuelles modifications. Une réunion est prévue le 26 janvier 2016.

BUREAU DE CONTROLE ET COORDINATION SPS : Le Conseil Municipal autorise le Maire à consulter plusieurs bureaux d'étude pour les missions de contrôle technique et de coordination SPS (Sécurité Protection Santé).

RADAR PEDAGOGIQUE

Le Maire informe le Conseil qu'un radar pédagogique a été testé à Nully par une société en présence de plusieurs représentants de municipalités intéressées. L'essai est concluant et le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir cette dépense au budget 2016. Le coût de cet équipement est de 3 194 € auquel s'ajoutent les frais d'installation et de réglage d'un montant de 520 € HT.

Il ajoute qu'il est possible d'obtenir une aide au titre du produit des amendes de police de 40 % du montant HT de l'équipement. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Service Territorial d'Aménagement qui instruira le dossier.

SCHEMA DE MUTUALISATION

Le Maire informe le Conseil que la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles) a apporté des modifications dans le domaine des compétences obligatoires et optionnelles exercées par les Communautés de Communes. Dans le cadre de cette nouvelle réglementation, la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne a proposé un projet de schéma de mutualisation établi par le cabinet KPMG.

Le Maire présente ce schéma dont les principaux axes sont les suivants :

- La création d'un service commun de la direction générale des services et de divers services fonctionnels en cas de fusion ;
- La création d'un service commun regroupant les secrétaires des mairies pour les communes qui adhéreront à cette démarche, démarche qui pourra évoluer à l'avenir selon les souhaits ou besoins des collectivités désirant adhérer.
- La réalisation de groupements de commandes ;
- La réalisation d'une mutualisation évolutive de matériels pouvant déboucher à terme lors des renouvellements sur un parc de matériels intercommunal ;

Ce projet de mutualisation a été adopté à la majorité par les délégués communautaires et les Conseils Municipaux ont maintenant un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce schéma.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, émet un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne.

DEFIBRILLATEUR

Le Maire rappelle au Conseil le projet d'achat d'un défibrillateur et passe la parole à Mme PERRAT pour faire le point sur cet investissement.

La Mairie de Sennecey est en train de finaliser le dossier qui va être déposé fin janvier. D'après les devis, le coût hors subvention serait d'environ 2 300 €. Le défibrillateur pourrait être installé à proximité de la Mairie.

CIMETIERE

Des renseignements vont être pris pour la mise en sécurité de quelques très anciennes tombes en mauvais état qui menacent de tomber.

EGLISE

Mme PERRAT expose que les murs intérieurs de l'église sont en très mauvais état et que la réfection de ceux-ci est très coûteuse. Elle ajoute que l'installation électrique est obsolète et n'est plus aux normes. Afin d'améliorer l'aspect visuel de l'intérieur de l'église et mettre en valeur les objets d'art et les peintures, il faudrait refaire l'électricité et changer les luminaires. Des devis vont être demandés.

PROJET ATELIER COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil que l'architecte a finalisé le projet et le permis de construire a été déposé. Il présente les plans de cet aménagement.

RASSEMBLEMENT DES SAINT-CYR DE FRANCE

Le Maire informe les conseillers que la réunion des St Cyr de France aura lieu dans notre commune en 2017. Un comité de pilotage, composé du Conseil Municipal et de bénévoles, sera créé pour l'organisation de cette manifestation.

FLEURISSEMENT

La garderie périscolaire a obtenu le 3^{ème} prix départemental au concours des Petits Jardiniers pour les massifs et aménagements devant l'école. Un 7^{ème} prix départemental a également été attribué pour les décors de Noël devant l'école.

La séance est levée à 22 h 30.

Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CYR, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

à SAINT-CYR, le 21 janvier 2016

Le Maire
Christian PROTET